



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 17 février 2015

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

| Nombre de membres             |             |                         |
|-------------------------------|-------------|-------------------------|
| Composant le Conseil Syndical | En exercice | Présents ou représentés |
| 24                            | 24          | 17                      |

Date de la convocation :  
Le 10 février 2015

Date d'affichage  
**13 MARS 2015**

Objet de la délibération :

**Autorisation de signer un bail**

L'an deux mille quinze, le dix sept février.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick et PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, VERVEL Didier (suppléant remplaçant M. CARVALHO) et WARIN Gérard.

Secrétaire : Monsieur GAGE Daniel

Considérant la nécessité pour le SEZEO d'avoir un local permettant le fonctionnement de l'activité du Syndicat,

Considérant la disponibilité du local situé au 54 rue de la république à Thourotte (bureau de 24.45 m²)

Considérant le projet de bail annexé,

Il est proposé aux membres :

- D'approuver la signature d'un contrat de bail entre la Ville de Thourotte et le SEZEO pour un bureau situé au 54 rue de la République dont les caractéristiques figurent dans le projet de bail annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'ouverture des compteurs d'énergies de ces locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve la signature du bail pour le local situé au 54 rue de la république.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA



Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le 13/03/2015  
Notification le 13/03/2015  
Par délégation, le D.G.S.

